

Les Compagnies **Loblaw** Limitée

Les Compagnies Loblaw Limitée conclut un régime d'achat automatique d'actions afin d'acheter des actions ordinaires d'EQB

BRAMPTON, ONTARIO, le 12 février 2026 - Les Compagnies Loblaw Limitée (TSX : L; « Loblaw ») a annoncé aujourd'hui que, dans le cadre de la transaction précédemment annoncée (la « transaction ») concernant la vente de la Banque le Choix du Président et de certaines autres entités affiliées à EQB Inc. (« EQB ») et son partenariat stratégique à long terme avec EQB, elle a conclu un régime d'achat automatique d'actions avec un courtier afin de faciliter l'achat d'actions ordinaires dans le capital d'EQB (« actions ordinaires d'EQB »).

Les achats effectués dans le cadre du régime d'achat automatique d'actions seront réalisés par le courtier de Loblaw conformément aux paramètres fixés par Loblaw lorsqu'il ne dispose d'aucune information importante non publique concernant EQB et ses valeurs mobilières. Le régime d'achat automatique d'actions a été conclu conformément aux exigences de la TSX et des lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières. Conformément aux modalités du régime d'achat automatique d'actions, le courtier de Loblaw peut acquérir jusqu'à 1 220 000 actions ordinaires d'EQB, y compris toute action ordinaire d'EQB acquise par le courtier pour le compte de Loblaw avant la conclusion du régime d'achat automatique d'actions (le « nombre maximal »). Le régime d'achat automatique d'actions prendra fin une fois que le nombre maximal d'actions aura été acheté par le courtier, ou à la clôture de la transaction, si celle-ci survient avant, à moins qu'il ne soit résilié plus tôt conformément à ses modalités. En dehors de la période de validité du régime d'achat automatique d'actions, Loblaw peut acheter des actions ordinaires d'EQB à sa discrétion, dans la mesure permise par la loi applicable.

À propos de Les Compagnies Loblaw Limitée

Loblaw est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le détaillant le plus important au pays. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de santé et de beauté, des vêtements, de la marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile sans fil. Loblaw, ses franchisés et ses pharmaciens propriétaires figurent parmi les plus importants employeurs du secteur privé au Canada, comptant plus de 220 000 employés à temps plein et à temps partiel travaillant dans plus de 2 800 magasins détenus par la société, magasins franchisés et établissements détenus par des pharmaciens propriétaires.

La raison d'être de Loblaw, soit aider les Canadiens à Vivre bien, vivre pleinement^{MD}, met à l'avant-plan les besoins et le bien-être des consommateurs, qui effectuent un milliard de transactions par année dans ses magasins. Loblaw est en mesure de répondre à ces besoins, voire de dépasser les attentes de la clientèle de multiples façons, ce qui inclut notamment ses emplacements bien situés; ses quelque 1 100 épiceries, tant de type escompte que de spécialité; ses pharmacies offrant des services complets situées dans plus de 1 400 établissements Shoppers Drug Mart^{MD} et Pharmaprix^{MD} et près de 500 épiceries; ses services financiers offerts par l'entremise de PC Finance^{MD}; ses vêtements mode de marque Joe Fresh^{MD} pour toute la famille; et quatre des marques les plus populaires au Canada, soit Life Brand^{MD}, Délices du Marché^{MC}, sans nom^{MD} et le Choix du Président^{MD}.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site Web de Loblaw au www.loblaw.ca ainsi que le profil d'émetteur de Loblaw au www.sedarplus.ca.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse peut contenir des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui reflètent les attentes actuelles de Loblaw concernant les événements futurs, y compris les achats prévus d'actions ordinaires d'EQB dans le cadre du régime d'achat automatique d'actions et à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont fondés sur différentes hypothèses et sont assujettis à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Loblaw et qui pourraient faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent notamment, mais sans s'y limiter, les facteurs décrits dans le rapport du troisième trimestre de 2025 à l'intention des actionnaires de Loblaw, la notice annuelle actuelle de Loblaw et le communiqué de presse conjoint d'EQB et de Loblaw concernant la transaction daté du 3 décembre 2025. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, Loblaw ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont formulés en date de celui-ci et sont visés par les présentes mises en garde.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec : Roy MacDonald, Vice-président, Relations avec les investisseurs, investor@loblaw.ca